

Bonjour Madame Dupont,

Bienvenue dans notre société! Bien sûr, je vais vous répondre à vos questions.

Donc, vos heures de travail sont de 8 heures à 16h30, c'est 8 heures avec 30 minutes pour déjeuner. Il est à vous quand vous arrivez dans le bâtiment. Veuillez bien marquer le temps d'arrivéeentrée à la pointeuse à l'entrée

La pause de déjeuner est à vous/Vous pouvez faire une pause de déjeuner selon vos besoins. Mais pour déjeuner nous avons un créneau de 12 heures à 12h30. Vous pouvez utiliser notre cantine au premier étage ou vous pouvez apporter le repas de la maison. Nous avons deux réfrigérateurs à la cuisine qui est au premier étage, aussi.

Malheureusement, les heures supplémentaires ne sont pas payées.Vous pouvez prendre un congé compensatoire.

Bien sûr, il y a des réunions chaque semaine. Je pense que c'est chaque vendredi. La participation n'est pas obligatoire.

Cette société est plus flexible, tout dépend de vous, mais attention, le travail doit être fait à temps.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

M. Lefort

Bon travail.